

CONTRAT D'INSCRIPTION

Les Maîtres du Monde - Ecole d'art numérique - tient compte des modalités du présent contrat dont les participants ont pris connaissance

DONNÉES PERSONNELLES

Nom: _____ Date de naissance: _____
Prénom: _____ Téléphone fixe: _____
Adresse: _____ Téléphone portable: _____
Code postal: _____ Email: _____
Ville: _____ Numéro d'urgence: _____
Pays: _____ N° pièce d'identité: _____
Nationalité: _____

FORMATION SOUHAITÉE

Entrée souhaitée en _____ Tronc Commun 1

Spécialisation de 3ème année envisagée Mondes Virtuels Effets Spéciaux Motion Design

Date de rentrée: 9 Octobre 2017

MODE DE PAIEMENT

Mensuel Annuel

Frais d'inscriptions: 250 chf

L'inscription de l'étudiant prend effet après acceptation de la candidature par la Direction et à réception du paiement des frais d'inscription. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

Versement sur le compte de:

LMDM Sàrl - 1261 Marchissy / SWIFT/BIC: UBSWCHZH80A / IBAN: 00220470.01J

N° de Compte: CH87 0024 3243 2204 7001 J

L'étudiant (et son représentant légal pour les mineurs) par sa signature, confirme avoir pris connaissance du présent contrat

1. Acceptation du contrat d'inscription

«Les Maîtres du Monde» se réserve le droit de ne pas accepter la demande d'inscription d'un individu sans aucune justification, en particulier si un cours est complet, si aucune liste d'attente n'est en place pour le cours demandé, en cas d'absence de formation ou niveau d'étude préalable suffisant. Un individu dont la demande serait refusée, se verrait rembourser des frais d'inscription.

2. Résiliation du contrat

La résiliation du contrat à l'initiative de l'étudiant ou de «Les Maîtres du Monde» doit être faite par écrit sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune autre manière que cette dernière ne sera prise en compte. Le simple fait de ne plus se présenter à l'école n'entraîne en aucune façon la rupture automatique du contrat.

2.1 Délais de résiliation

Un contrat ne peut pas être résilié, de la part d'un étudiant, en cours d'année. Une fois l'inscri en son intégralité. La résiliation ne peut être effectuée que d'une année sur l'autre sauf cas particuliers, sous réserve d'acceptation de la Direction qui sera seule juge.

2.2 A la demande de «Les Maîtres du Monde»

En cas d'inexécution par l'étudiant d'une de ses obligations contractuelles (assiduité, comportement grave répréhensible, retard ou non paiement des frais de cours) la résiliation du contrat serait encourue de plein droit 15 jours après une mise en demeure restée sans effet. Pour le cas où l'étudiant ne satisferait pas à son obligation de paiement de la formation, «Les Maîtres du Monde» appliquera son droit de résilier le contrat. Si l'étudiant a plus d'un mois de retard dans le paiement ou s'il ne paye pas en dépit d'un 2eme rappel écrit de «Les Maîtres du Monde». Aucune indemnité ne pourra être exigée par l'étudiant, le coût des études restant dû. En cas de non paiement à l'échéance deux mois de suite, le solde des frais pédagogiques sera immédiatement exigible. Après mise en demeure, par lettre recommandée demeurée sans effet, «Les Maîtres du Monde» se réserve le droit de porter ce litige devant le Tribunal compétent.

3.1 Organisation des formations

Pendant toute la durée de la formation, «Les Maîtres du Monde» s'engage à organiser des cours théoriques et des travaux pratiques pendant lesquels elle met à la disposition des étudiants des salles de cours et des postes de travail en rapport avec la formation choisie.

3.2 Contrôle des connaissances

«Les Maîtres du Monde» s'engage à organiser des examens théoriques et pratiques correspondant à la formation proposée.

4.1 Assiduité

L'étudiant s'engage à suivre les cours avec assiduité, à participer à la formation et à respecter durant cette période les instructions qui lui seront données par le personnel d'encadrement de «Les Maîtres du Monde»

4.2 Responsabilité

L'étudiant s'engage à respecter le règlement intérieur de «Les Maîtres du Monde» . Un exemplaire lui sera remis au début de la formation. Il sera tenu pour responsable - pour lui-même et pour toute personne l'accompagnant - de tout dommage qu'il pourrait occasionner dans les locaux, en particulier dans les studios ou sur les stations de travail. L'étudiant devra prévenir le personnel des éventuels dysfonctionnements ou panne des appareils mis à sa disposition dès lors qu'il les constatera. En cas de comportement gravement répréhensible, l'étudiant pourra être exclu de «Les Maîtres du Monde».

5. Fin de contrat de formation

Le contrat de formation se termine après l'examen de fin de cycle. Une prolongation du contrat peut-être accordée dans certains cas. Les différentes formations sont indépendantes les unes des autres. Lorsqu'un étudiant termine une formation et demande de participer à une autre, «Les Maîtres du Monde» est libre d'accepter ou de refuser sa demande.

6. Annulation de la formation

«Les Maîtres du Monde» se réserve le droit d'annuler la formation envisagée s'il y a un nombre insuffisant d'inscriptions ou en cas de force majeure. Dans ce cas, les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés.

7. Avenant au contrat

Dans le cas d'un changement de formation, le tarif en vigueur dans la nouvelle formation sera appliqué et un nouvel échéancier de paiement sera établi.

8. For juridique

Le for juridique se trouve à Lausanne.

CONTENU DES DOSSIERS

Afin de pouvoir accepter la demande d'inscription il est demandé la remise d'un dossier.

Concernant la demande d'entrée en 1ère année du Tronc Commun, le dossier est demandé à titre indicatif.

Concernant la demande d'entrée en 2ème année du Tronc Commun, le dossier est demandé à titre déterminant.

DOSSIER POUR ENTRÉE EN 1ÈRE ANNÉE TC

- CV
- Lettre de motivation
- Copie d'une pièce d'identité
-
- Tout autre document jugé utile (dessin, animation, scénario, etc.)

Il est à noter que pour l'entrée en 1ère année, aucune compétences préalable en dessin n'est requise